

# Soins de santé en Ontario

**pour les Ukrainiens qui arrivent dans la  
province en vertu de l'Autorisation de  
voyage d'urgence Canada-Ukraine**

---

**Ce que vous devez savoir**

**Bienvenue en Ontario.** Le présent document contient des renseignements importants pour vous aider à comprendre comment accéder aux soins de santé en Ontario. Au Canada, les soins de santé sont gérés par chaque province ou territoire. Le présent guide et répertoire de services est conçu pour vous aider à comprendre le système de soins de santé de l'Ontario au fur et à mesure que vous vous installez. Il y a certaines choses essentielles que vous devriez savoir au sujet de la couverture des soins de santé et des services de santé comme consulter un médecin, les soins dentaires, l'accès aux médicaments, le soutien en santé mentale, les vaccinations pour fréquenter l'école et plus encore.

### Composez le 911 en cas d'urgence médicale

En cas d'urgence médicale, composez le **911**. Voici quelques exemples d'urgence médicale : si vous ou un membre de votre famille vous sentez soudainement très malade (la personne éprouve une vive douleur, est inconsciente, ne peut pas respirer, saigne beaucoup, fait une crise d'épilepsie ou a un accident grave). Si vous ne parlez pas français, dites simplement « à l'aide! » et dites à l'opérateur la langue que vous parlez. L'opérateur fera appel à un interprète qui parle votre langue.

Lorsque vous composez le **911**, vous devez dire à l'opérateur : ce qui se passe, où vous êtes, votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone. Restez au téléphone jusqu'à ce que l'opérateur vous dise de raccrocher.

### Étape importante : Examen médical d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

Comme condition de votre entrée récente au Canada, vous devez subir une évaluation médicale dans les 90 jours suivant la date d'entrée. Prenez rendez-vous dès que possible. Votre test diagnostique médical **doit être effectué par un médecin de la liste des médecins désignés d'IRCC** qui se trouve ici : [cic.gc.ca/pp-md/liste-md.aspx](http://cic.gc.ca/pp-md/liste-md.aspx)

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cet examen, veuillez consulter le site suivant : [canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/medical-police/examens-medicaux/exigences-residents-temporaires.html](http://canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/medical-police/examens-medicaux/exigences-residents-temporaires.html)

### Assurance médicale en Ontario : Régime d'assurance-santé de l'Ontario

#### Ai-je besoin d'une assurance médicale?

L'Ontario dispose d'un système public de soins de santé universel, accessible par l'intermédiaire du Régime d'assurance-santé de l'Ontario. Le Régime d'assurance-santé de l'Ontario paie pour les services médicalement nécessaires.

Si l'on vous a accordé une autorisation d'urgence pour entrer ou rester au Canada pour des motifs humanitaires, comme l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU), et que vous déménagez en Ontario, vous êtes admissible au Régime d'assurance-santé de l'Ontario.

## Soins de santé sans le Régime d'assurance-santé de l'Ontario

Même avant d'obtenir votre carte du Régime d'assurance-santé de l'Ontario, n'hésitez pas à vous rendre à l'hôpital en cas d'urgence. Les hôpitaux ne vous refuseront pas des soins.

Les centres de santé communautaire offrent **sans frais** les services de médecins et d'autres fournisseurs de soins de santé aux personnes qui ne sont pas inscrites au Régime d'assurance-santé de l'Ontario. Veuillez téléphoner à la ligne Info-santé pour les réfugiés au [1 866 286-4770](tel:18662864770) pour obtenir de plus amples renseignements, y compris sur les autres services offerts. Ce service gratuit, sécurisé et confidentiel est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les services d'aide sont offerts en ukrainien et en russe. Vous pouvez également consulter le site [ontario.ca/sante811](http://ontario.ca/sante811)

## S'inscrire au Régime d'assurance-santé de l'Ontario

Vous devez vous inscrire au Régime d'assurance-santé de l'Ontario en personne à un centre ServiceOntario offrant la gamme complète de services.

Trouvez-en un près de chez vous : [services.gov.on.ca/sf/?fr#/oneServiceDetail/13400/ip/sr/](http://services.gov.on.ca/sf/?fr#/oneServiceDetail/13400/ip/sr/). Vous pouvez également téléphoner à la ligne INFO de ServiceOntario au [1 866 532-3161](tel:18665323161) pour obtenir de l'aide dans plusieurs langues, dont l'ukrainien et le russe.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus d'inscription au Régime d'assurance-santé de l'Ontario et sur les exigences, veuillez consulter le lien suivant : [ontario.ca/fr/page/sinscrire-lassurance-sante-de-lontario-et-obtenir-une-carte-sante](http://ontario.ca/fr/page/sinscrire-lassurance-sante-de-lontario-et-obtenir-une-carte-sante)

Apportez ces documents :

- un [formulaire d'inscription à l'Assurance-santé de l'Ontario](#) rempli pour vous-même et pour chaque membre de votre famille, y compris chacun de vos enfants (vous pourrez remplir ce formulaire en personne);
- trois documents distincts de la **liste des documents d'identification admissibles** qui se trouve ici : [ontario.ca/fr/page/documents-pour-obtenir-une-carte-sante](http://ontario.ca/fr/page/documents-pour-obtenir-une-carte-sante) (les photocopies ne sont pas acceptées) :
  1. une attestation (une version originale) de votre **statut d'immigrant ayant droit à l'Assurance-santé de l'Ontario** : comme un document de l'AVUCU délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) qui accorde une autorisation d'urgence pour entrer et rester au Canada pour des motifs humanitaires (p. ex. visa de visiteur, permis d'études, permis de travail ouvert, délivré en vertu de l'AVUCU);
  2. une attestation (une version originale, une version imprimée d'un document électronique ou une image numérique, tel qu'il est indiqué sur la liste des documents d'identification admissibles) de votre **résidence en Ontario**. Il peut s'agir d'une lettre d'un organisme d'aide à la réinstallation sur son papier

à correspondance officielle ou d'un formulaire de répondant (notez que votre répondant doit vous accompagner pour présenter une demande en personne);

3. une attestation (une version originale) de **vosre identité**.

Votre protection en vertu du Régime d'assurance-santé de l'Ontario correspondra à la durée de votre document d'immigration (p. ex. visa de visiteur, permis d'études, permis de travail ouvert, délivré en vertu de l'AVUCU). Si vous recevez une autre autorisation d'urgence vous permettant, ainsi qu'à vos enfants, de rester plus longtemps au Canada, vous devez retourner dans un centre ServiceOntario offrant la gamme complète de services avec vos nouveaux documents. Votre protection en matière de santé et celle de vos enfants seront prolongées de manière à correspondre à la nouvelle documentation si vous continuez de répondre à toutes les exigences.

### **Si vous avez des enfants**

Vous devez fournir les documents d'immigration de chacun de vos enfants à ServiceOntario. Les enfants âgés de moins de 16 ans peuvent être inscrits par leur parent ou tuteur à l'aide des documents de résidence et d'identité de leur parent ou tuteur.

### **Votre carte Santé**

Votre carte Santé prouve que vous êtes admissible au paiement de vos services de soins de santé par le Régime d'assurance-santé de l'Ontario (il n'y aura aucuns frais à payer). Vous devez présenter votre carte Santé (ou celle de votre enfant) lorsque vous souhaitez obtenir des soins médicaux. **Ayez toujours votre carte Santé avec vous.**

### **Comment puis-je prouver ma résidence en Ontario si je viens d'arriver?**

Il faut parfois du temps pour s'installer dans un nouveau pays. Il existe des options pour vous aider à prouver votre résidence, comme une lettre d'attestation d'un organisme d'aide à l'établissement pendant que vous êtes dans un logement temporaire ou que vous travaillez avec un répondant (une personne avec qui vous vivez comme une famille hôte).

Les organismes d'aide à l'établissement offrent gratuitement du soutien et des services, dans de nombreuses langues, pour aider les nouveaux arrivants et les réfugiés à s'installer dans leur nouvelle collectivité. Ces organismes se trouvent partout en Ontario et peuvent vous aider à trouver un logement, un emploi ou des services de garde d'enfants, à inscrire vos enfants à l'école, à accéder aux programmes (comme des cours d'anglais ou de français, des services d'emplois, de la formation axée sur les compétences et des évaluations des titres de compétences étrangers), à obtenir des renseignements sur les soins de santé et les services sociaux, à trouver un interprète ou un traducteur, et plus encore.

Un organisme d'aide à l'établissement peut vous aider à prouver votre résidence en Ontario pour votre demande d'inscription Régime d'assurance-santé de l'Ontario pendant que vous êtes dans un logement temporaire en fournissant une lettre sur son papier à correspondance officielle qui atteste que vous vivrez en Ontario et qui vous permet d'utiliser l'adresse de l'organisme d'aide à l'établissement si vous n'avez pas encore de document confirmant votre adresse domiciliaire.

La Canadian Ukrainian Immigrant Aid Society est l'un des nombreux organismes d'aide à l'établissement partout en Ontario. Vous trouverez des organismes d'aide à l'établissement près de chez vous ici : [ontario.ca/fr/page/setablir-en-ontario](http://ontario.ca/fr/page/setablir-en-ontario)

Votre carte Santé sera envoyée à l'adresse fournie par l'organisme d'aide à l'établissement pour veiller à ce que vous la receviez. Lorsque vous aurez un logement plus permanent, vous devrez mettre à jour votre adresse en ligne ou dans tout centre ServiceOntario et une nouvelle carte vous sera envoyée par la poste. Pour en savoir plus : [ontario.ca/fr/page/changer-mon-adresse-aupres-de-serviceontario#section-1](https://ontario.ca/fr/page/changer-mon-adresse-aupres-de-serviceontario#section-1) ou téléphonez à la ligne INFO de ServiceOntario : 1 866 532-3161.

Vous pouvez également vous inscrire au Régime d'assurance-santé de l'Ontario avec l'aide d'un répondant (une personne avec qui vous vivrez, comme une famille hôte) pour prouver votre résidence. Votre répondant **doit** vous accompagner en personne dans un centre ServiceOntario pour remplir le formulaire requis de confirmation de l'information fournie par le répondant en présence d'un membre du personnel de ServiceOntario. Ce formulaire vous sera remis en personne au centre ServiceOntario. Votre carte Santé sera envoyée à l'adresse où vous habitez avec le répondant. Si vous déménagez, vous devrez mettre à jour votre adresse en ligne ou dans tout centre ServiceOntario et une nouvelle carte vous sera envoyée par la poste. Pour en savoir plus : [ontario.ca/fr/page/changer-mon-adresse-aupres-de-serviceontario#section-1](https://ontario.ca/fr/page/changer-mon-adresse-aupres-de-serviceontario#section-1) ou téléphonez à la ligne INFO de ServiceOntario : 1 866 532-3161.

## Accès aux soins de santé en Ontario

Si vous ou vos enfants avez besoin de soins médicaux, y compris de mesures de soutien en santé comme pour parler à un membre du personnel infirmier ou de l'aide à l'allaitement, des services de santé sont offerts gratuitement si vous n'êtes pas encore inscrit au Régime d'assurance-santé de l'Ontario. Ces mesures de soutien continueront de vous être offertes lorsque commencera la protection du Régime d'assurance-santé de l'Ontario.

### Services de santé offerts gratuitement avec ou sans inscription au Régime d'assurance-santé de l'Ontario

1. **La ligne Info-santé pour les réfugiés est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 : 1 866 286-4770.**

La ligne Info-santé pour les réfugiés est un service multilingue sans frais qui offre du soutien aux réfugiés et aux personnes qui arrivent aux termes d'autres autorisations de séjour pour circonstances exceptionnelles et motifs humanitaires (comme l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine). Les services d'aide sont offerts en ukrainien et en russe. Ce service peut vous aider à trouver un fournisseur de soins de santé près de chez vous qui peut offrir des soins et des services de santé provisoires, comme des évaluations médicales initiales (à l'exclusion de l'examen médical du service de l'immigration fédéral), des soins médicaux et l'aiguillage vers d'autres services de santé.

L'appel est confidentiel et vous n'êtes pas tenu de posséder une carte Santé.



**La ligne Info-santé pour les réfugiés** peut vous aider à entrer en contact à d'autres services de soins de santé, comme :

- les centres de santé communautaire;
- les cliniques de santé pour les réfugiés;
- les équipes de santé familiale;
- les cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien;
- les services de sage-femme;
- les cabinets de médecins et cliniques sans rendez-vous;
- les spécialistes (p. ex. obstétrique et gynécologie, pédiatrie et psychiatrie);
- les fournisseurs de services de santé mentale;
- les optométristes;
- d'autres professionnels de la santé.

2. La ligne Info-santé pour les réfugiés fait partie de **Santé811**, un service gratuit, sécurisé et confidentiel permettant d'obtenir des conseils de santé de la part de personnel infirmier autorisé ou de trouver des services de santé ou des renseignements 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Vous pouvez accéder à Santé811 en composant le **811** ou en ligne à l'adresse [ontario.ca/sante811](https://ontario.ca/sante811)

Lorsque vous composez le **811**, vous serez en mesure de parler à un professionnel de la santé qualifié, comme un membre du personnel infirmier autorisé, jour et nuit, en anglais et en français, et un soutien en matière de traduction est offert dans de nombreuses langues, dont l'ukrainien et le russe. Lorsque vous consultez Santé811 en ligne, vous pouvez également :

- clavarder en ligne avec un membre du personnel infirmier autorisé;
- obtenir de l'aide pour trouver un fournisseur de soins primaires si vous n'en avez pas;
- obtenir une évaluation initiale et des conseils en matière de santé;
- utiliser un outil d'évaluation des symptômes pour comprendre vos préoccupations en matière de santé et la façon d'accéder aux soins;
- obtenir des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances;
- obtenir de l'information sur les traitements contre la COVID-19 et l'admissibilité à ceux-ci;
- communiquer avec un professionnel de la santé spécialisé si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet de l'allaitement, de l'alimentation et de l'alimentation saine, ou sur la façon de cesser de fumer;
- trouver des services de santé locaux, comme les soins à domicile et en milieu communautaire ou le soutien aux soignants;
- obtenir des conseils généraux sur votre parcours de soins de santé.

### 3. Centres de santé communautaire

Un centre de santé communautaire peut vous aider à avoir accès à des professionnels de la santé comme des médecins, des membres du personnel infirmier praticien (un type particulier d'infirmière ou d'infirmier), des travailleurs sociaux, des diététistes et autres professionnels. En plus des soins de santé, les centres de santé communautaire peuvent offrir des renseignements et des conseils, ainsi qu'un accès aux ressources d'organismes communautaires. Il s'agit d'un soutien important offert aux nouveaux arrivants en Ontario. Pour en savoir plus : [ontario.ca/fr/page/centres-de-sante-communautaire](https://ontario.ca/fr/page/centres-de-sante-communautaire)

Trouvez un centre de santé communautaire ici : [health.gov.on.ca/fr/common/system/services/chc/locations.aspx](https://health.gov.on.ca/fr/common/system/services/chc/locations.aspx) ou téléphonez à la ligne Info-santé pour les réfugiés : 1 866 286-4770

### 4. Services de sage-femme

La sage-femme fournit des soins primaires et s'occupe de fournir tous les soins nécessaires à une personne enceinte en santé et au bébé tout au long de la grossesse, de l'accouchement et de la période de six semaines qui suit l'accouchement. Les sages-femmes offrent aux clientes la possibilité d'accoucher à l'hôpital, à la maison ou dans l'un des deux centres de naissance (Toronto et Ottawa). Pour en savoir plus, y compris sur la façon de trouver une sage-femme, veuillez consulter le site suivant : [health.gov.on.ca/fr/public/programs/midwife/default.aspx](https://health.gov.on.ca/fr/public/programs/midwife/default.aspx)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les sages-femmes, veuillez consulter le site suivant : [ontariomidwives.ca](https://ontariomidwives.ca)

### 5. Bureaux de santé publique

Les bureaux de santé publique offrent des programmes de promotion de saines habitudes de vie et de l'information sur la prévention des maladies à tous les membres de la communauté. Des bureaux et cliniques se trouvent partout en Ontario et offrent de nombreux programmes différents.

Ils peuvent vous aider à trouver de l'information et du soutien en ce qui concerne :

- le dépistage de maladies infectieuses;
- la vaccination, y compris la vaccination contre la COVID-19 pour les adultes et les enfants âgés de 5 ans et plus;
- la croissance et le développement sains des enfants;
- la santé sexuelle;
- les dépendances;
- les services dentaires courants pour les enfants et les aînés admissibles

Pour en savoir plus : [ontario.ca/fr/page/bureaux-de-sante](https://ontario.ca/fr/page/bureaux-de-sante)

Trouvez le bureau de santé publique de votre région ici : [ontario.ca/santepublique](https://ontario.ca/santepublique)

## Soins d'urgence

En Ontario, personne ne se verra refuser les soins hospitaliers nécessaires pour sauver une vie. Les hôpitaux sont tenus d'admettre les patients non assurés si leur vie est en danger.

## Soins de santé qui peuvent être couverts en partie par le Régime d'assurance-santé de l'Ontario ou d'autres programmes

### Soins oculaires

Certains soins d'optométrie sont couverts par Régime d'assurance-santé de l'Ontario. Pour les enfants (jusqu'à l'âge de 19 ans) et les aînés (âgés de 65 ans et plus), le Régime d'assurance-santé de l'Ontario couvre un examen de la vue principal (pour la santé visuelle et la santé générale des yeux) tous les 12 mois, en plus de toute évaluation mineure dont vous avez besoin.

Si vous êtes âgé de 20 à 64 ans et que vous êtes atteint d'un problème de santé particulier qui touche vos yeux et qui nécessite une surveillance périodique, le Régime d'assurance-santé de l'Ontario couvrira un examen de la vue principal une fois tous les 12 mois et tout rendez-vous de suivi lié au problème de santé. Les problèmes de santé couverts sont le diabète sucré, le glaucome, la cataracte, la maladie de la rétine, l'amblyopie, les lacunes du champ visuel, la maladie de la cornée, le strabisme, l'uvéite récurrente et la maladie des voies optiques.

Le Régime d'assurance-santé de l'Ontario pourrait également couvrir un examen de la vue principal si votre médecin en a fait la demande pour une raison précise (il devra vous fournir un formulaire d'aiguillage).

### Soins dentaires

Les soins dentaires ne sont pas couverts par le Régime d'assurance-santé de l'Ontario, à l'exception de certaines chirurgies dentaires qui doivent être effectuées à l'hôpital parce qu'elles sont complexes ou parce que vous avez un autre problème de santé qui doit être surveillé pendant l'intervention.

Il existe des programmes qui peuvent vous aider à assumer les frais des soins dentaires si vous avez des enfants (de 17 ans et moins) qui doivent consulter un dentiste, ou si vous êtes un aîné (âgé de 65 ans et plus).

### Beaux sourires Ontario – enfants et jeunes de 17 ans et moins

Beaux sourires Ontario est un programme de soins dentaires subventionné par le gouvernement qui offre gratuitement des services dentaires préventifs, courants et d'urgence aux enfants et aux jeunes âgés de 17 ans et moins issus de ménages à faible revenu.

Beaux sourires Ontario prévoit des examens périodiques, des soins préventifs et des traitements. Ce programme couvre les visites périodiques chez un fournisseur de services dentaires autorisé et le coût des traitements dont : les examens, les nettoyages, les obturations dentaires (pour les caries), les radiographies, le détartrage, l'extraction dentaire, les soins dentaires urgents ou d'urgence (y compris le traitement d'une rage de dents ou d'une douleur dentaire d'un enfant).

Les enfants et les jeunes âgés de moins de 17 ans peuvent être admissibles si :

- ils sont résidents de l'Ontario;
- ils sont membres d'un ménage qui satisfait aux exigences en matière de revenu.

Pour présenter une demande, vous devrez prouver que votre revenu est inférieur au seuil établi. Une option de répondant est offerte. Pour en savoir plus sur le programme et sur la façon de présenter une demande, notamment en travaillant avec un répondant, veuillez consulter le site suivant : [ontario.ca/fr/page/obtenir-des-soins-dentaires](https://ontario.ca/fr/page/obtenir-des-soins-dentaires)

Votre bureau de santé publique local peut également vous aider à remplir votre demande et peut être en mesure de vous aider dans les situations où des soins dentaires d'urgence sont nécessaires.

Trouvez votre bureau de santé publique local ici : [ontario.ca/santepublique](https://ontario.ca/santepublique)

### **Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés – 65 ans et plus**

Le Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés est un programme de soins dentaires subventionné par le gouvernement. Il offre des services dentaires courants gratuits aux aînés à faible revenu **âgés de 65 ans et plus**.

Le Programme couvre : les examens, ainsi que le détartrage, les traitements au fluorure et le polissage, la réparation des dents cassées et des caries, les radiographies, l'extraction dentaire ou le retrait de tissus anormaux (chirurgie buccale), l'anesthésie, le traitement des infections et de la douleur (services endodontiques), le traitement des maladies des gencives (services parodontaux).

Les résidents de l'Ontario âgés de 65 ans et plus qui satisfont aux exigences en matière de revenu et qui ne reçoivent pas d'autres formes de prestations dentaires peuvent être admissibles au programme. Pour en savoir plus, y compris sur la façon de présenter une demande et de travailler avec un répondant, veuillez consulter le site suivant : [ontario.ca/fr/page/soins-dentaires-pour-aines-faible-revenu](https://ontario.ca/fr/page/soins-dentaires-pour-aines-faible-revenu)

Votre bureau de santé publique local peut également vous aider à remplir votre demande et peut être en mesure de vous aider dans les situations où des soins dentaires d'urgence sont nécessaires.

Trouvez votre bureau de santé publique local ici : [ontario.ca/santepublique](https://ontario.ca/santepublique)

### **Programme d'appareils et accessoires fonctionnels**

Si vous êtes admissible à la prestation de l'aide en cas d'urgence, vous pourriez également être admissible au Programme d'appareils et accessoires fonctionnels. Ce programme offre de l'aide financière aux personnes qui ont une déficience physique de longue durée et qui ont besoin d'appareils fonctionnels comme du matériel dispensateur d'oxygène à domicile ou des membres artificiels. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme, veuillez consulter le site suivant : [ontario.ca/fr/page/programme-dappareils-accessoires-fonctionnels](https://ontario.ca/fr/page/programme-dappareils-accessoires-fonctionnels)

Vous pouvez en savoir plus sur ce que couvre le Régime d'assurance-santé de l'Ontario ici : [ontario.ca/fr/page/services-couverts-par-lassurance-sante](https://ontario.ca/fr/page/services-couverts-par-lassurance-sante)

## Médicaments

Au Canada, les médicaments ne sont offerts que dans les pharmacies. Pour certains médicaments, vous ou vos enfants devrez consulter un médecin ou un membre du personnel infirmier praticien (une catégorie particulière de personnel infirmier).

1. **Médicaments en vente libre** : Il s'agit de médicaments que tout consommateur peut acheter, par exemple, certains analgésiques comme le paracétamol, l'acétaminophène ou l'ibuprofène.
2. **Médicaments sur ordonnance** : Il s'agit de médicaments qui ne sont destinés qu'à la personne à qui ils sont prescrits, par exemple, les antibiotiques, les médicaments contre l'asthme, les médicaments contre l'hypertension ou le cholestérol, et les contraceptifs oraux.

Pour avoir accès aux médicaments sur ordonnance, vous devez d'abord être évalué par un fournisseur de soins de santé, qui vous remettra une ordonnance. Vous devez ensuite vous rendre dans une pharmacie avec l'ordonnance écrite où vous recevrez les médicaments.

### Comment puis-je vérifier si des médicaments pour moi ou mes enfants sont délivrés sur ordonnance?

Vous pouvez demander à un pharmacien, à un médecin ou à un membre du personnel infirmier praticien si votre médicament est délivré sur ordonnance.

### Le Régime d'assurance-santé de l'Ontario couvre-t-il également les médicaments?

Le Régime d'assurance-santé de l'Ontario ne couvre pas les médicaments. Toutefois, plusieurs programmes sont offerts pour aider à financer les médicaments sur ordonnance :

- Le gouvernement de l'Ontario a accordé une aide en cas d'urgence aux Ukrainiens admissibles qui arrivent en Ontario. **Vous devez présenter une demande dans le cadre du programme d'aide en cas d'urgence.** Si votre demande est acceptée et que vous êtes inscrit à ce programme d'aide en cas d'urgence, vous serez automatiquement admissible au **Programme de médicaments de l'Ontario** avec ou sans protection du Régime d'assurance-santé de l'Ontario. Vous devrez présenter votre carte-médicaments du programme d'aide en cas d'urgence ou votre relevé de compte à la pharmacie pour confirmer votre admissibilité (ces documents vous seront fournis lorsque vous serez inscrit au programme).

Pour en savoir plus sur le programme d'aide en cas d'urgence et présenter une demande, veuillez consulter le site suivant : [ontario.ca/fr/page/presenter-une-demande-daide-durgence](https://ontario.ca/fr/page/presenter-une-demande-daide-durgence)

- **Les adultes âgés de 25 à 64 ans qui ne sont pas admissibles au Programme de médicaments de l'Ontario** peuvent recevoir de l'aide pour les coûts des médicaments

en présentant une demande au **Programme de médicaments Trillium**. Le Programme de médicaments Trillium est un programme axé sur le revenu. Vous devez présenter une demande au Programme de médicaments Trillium en soumettant une demande dûment remplie comprenant votre numéro d'assurance sociale, votre numéro de carte Santé (renseignements supplémentaires ci-dessous) et votre preuve de revenu, ce qui pourrait comprendre des documents financiers, s'il y a lieu, ou une lettre d'attestation indiquant que vous n'avez pas de revenu à l'heure actuelle.

Pour en savoir plus sur ce qui est couvert par le Programme de médicaments Trillium et présenter une demande, veuillez consulter le lien ci-dessous ou composer le 1 800 575-5386. [ontario.ca/fr/page/obtenez-une-aide-pour-les-couts-eleves-des-medicaments-dordonnance](https://ontario.ca/fr/page/obtenez-une-aide-pour-les-couts-eleves-des-medicaments-dordonnance)

### Numéro d'assurance sociale (NAS)

Vous et vos enfants devez avoir un numéro d'assurance sociale pour recevoir des prestations du gouvernement du Canada ou travailler au Canada. Vous devez présenter une demande de NAS par l'intermédiaire de Service Canada.

Pour en savoir plus : [canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale.html](https://canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale.html)

- **Enfants et jeunes** : L'Assurance-santé Plus couvre les médicaments pour les enfants et les jeunes âgés de 24 ans et moins qui bénéficient d'une protection du Régime d'assurance-santé de l'Ontario et qui n'ont pas de régime privé d'assurance-médicaments. Vous n'avez pas à vous inscrire à l'Assurance-santé Plus. Vous pouvez en savoir plus sur ce qui est couvert par l'Assurance-santé Plus ici : [ontario.ca/fr/page/infos-sur-lassurance-sante-plus](https://ontario.ca/fr/page/infos-sur-lassurance-sante-plus)
- **Personnes âgées de 65 ans et plus qui bénéficient de la protection du Régime d'assurance-santé de l'Ontario**. Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, il existe un programme pour vous aider à payer les médicaments sur ordonnance. Votre admissibilité commence automatiquement le premier jour du mois suivant votre 65e anniversaire. Vous payez une franchise annuelle de 100 \$ en frais de médicaments au comptoir de la pharmacie. Après ce montant initial déductible de 100 \$, vous paierez jusqu'à 6,11 \$ par ordonnance au comptoir de la pharmacie pour les médicaments admissibles.
- Vous pouvez demander de l'aide pour assumer ces coûts dans le cadre du **Programme de la quote-part pour les personnes âgées**. Dans le cadre de ce programme, votre quote-part sera de 2 \$ ou moins et vous ne payez aucune franchise annuelle. L'admissibilité à ce programme est fondée sur le revenu. Pour présenter une demande, vous devrez fournir votre numéro du Régime d'assurance-santé de l'Ontario, votre numéro d'assurance sociale et votre preuve de revenu, ce qui pourrait comprendre des documents financiers, s'il y a lieu, ou une lettre d'attestation indiquant que vous n'avez pas de revenu à l'heure actuelle.

Présentez une demande dans le cadre du Programme de la quote-part pour les personnes âgées ici : [ontario.ca/fr/page/obtenez-une-prise-en-charge-pour-vos-medicaments-dordonnance](https://ontario.ca/fr/page/obtenez-une-prise-en-charge-pour-vos-medicaments-dordonnance)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de la quote-part pour les personnes âgées ou pour obtenir de l'aide pour remplir votre demande, vous pouvez composer le : 1 888 405-0405.

## Vaccination (y compris le vaccin contre la COVID-19)

**La vaccination des enfants est nécessaire pour leur permettre de fréquenter les écoles et les centres de garde d'enfants de l'Ontario.**

La vaccination protège les enfants contre de nombreuses maladies graves qui se propagent facilement dans les écoles. En vertu de la loi de l'Ontario, **tous les enfants qui fréquentent un centre de garde d'enfants, une école élémentaire ou une école secondaire doivent présenter une preuve de vaccination contre** : la diphtérie, le tétanos, la polio, la rougeole, les oreillons, la rubéole, la méningococcie, la coqueluche et la varicelle pour pouvoir fréquenter l'école.

Les élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année (âgés de 12 à 18 ans) peuvent recevoir les vaccins contre le VPH, l'hépatite B et la méningite méningococcique, mais ces vaccins ne sont pas obligatoires pour fréquenter l'école.

Tous ces vaccins sont gratuits pour les enfants. Veuillez communiquer avec un centre de santé communautaire ou votre bureau de santé publique local. Veuillez consulter le site suivant : [ontario.ca/santepublique](https://ontario.ca/santepublique)

### Vaccination des adultes

Bien que les enfants âgés de 5 ans et moins soient les plus exposés aux maladies évitables par la vaccination, toutes les personnes vulnérables courent un risque de contracter et de propager des maladies. Veuillez communiquer avec votre bureau de santé publique local pour obtenir des conseils et du soutien afin de vous assurer d'avoir reçu les vaccins dont vous avez besoin pour demeurer en santé sans frais.

Pour trouver votre bureau de santé publique local, veuillez consulter le site suivant : [ontario.ca/santepublique](https://ontario.ca/santepublique)

### Vaccination contre la COVID-19

Se faire vacciner et obtenir toutes les doses de rappel contre la COVID-19 est le meilleur moyen de vous protéger, vous, vos proches et votre communauté contre les maladies graves et l'hospitalisation en raison de la COVID-19 et de ses variants. Seuls les vaccins approuvés et jugés sécuritaires et efficaces par Santé Canada sont administrés en Ontario.

**Le vaccin contre la COVID-19 est offert gratuitement à toute personne âgée de 5 ans et plus qui vit, étudie et travaille en Ontario ou qui visite l'Ontario, peu importe sa citoyenneté ou son statut d'immigrant. Vous pouvez recevoir le vaccin même si vous n'avez pas de carte Santé de l'Ontario.**

Si vous n'avez pas de carte Santé, votre bureau de santé publique local peut vous aider à fournir une autre forme de pièce d'identité. Le bureau de santé publique peut confirmer votre admissibilité à la vaccination, vous aider à prendre rendez-vous ou vous remettre une pièce d'identité pour les besoins de la COVID-19, que vous pouvez utiliser pour fixer votre rendez-vous.

Pour trouver votre bureau de santé publique local, veuillez consulter le site suivant : [ontario.ca/santepublique](https://ontario.ca/santepublique)

Pour en savoir plus sur les vaccins contre la COVID-19 :

- Veuillez consulter le site [ontario.ca/vaccinccovid](https://ontario.ca/vaccinccovid) pour en savoir plus sur les vaccins contre la COVID-19. Utilisez le menu déroulant pour consulter d'autres pages Web contenant des renseignements détaillés, y compris les vaccins contre la COVID-19 pour les enfants et les jeunes.
- **L'InfoCentre provincial pour la vaccination** vous permet de communiquer avec un agent expérimenté ou un spécialiste de la santé au [1 833 943-3900](tel:18339433900) (numéro ATS pour les personnes sourdes, ayant une déficience auditive ou ayant un trouble de la parole : [1 866 797-0007](tel:18667970007)). Ce service est offert dans plus de 300 langues, dont l'ukrainien et le russe, 7 jours sur 7, de 8 h à 20 h.
- **Le service de consultation de SickKids sur le vaccin contre la COVID-19** répond aux questions sur les vaccins contre la COVID-19 pour les enfants, les jeunes et les personnes enceintes, qui allaitent ou qui prévoient de concevoir un enfant. Fixez un rendez-vous téléphonique confidentiel avec un membre du personnel infirmier autorisé en pédiatrie de SickKids en consultant le site [sickkids.ca/en/care-services/support-services/service-de-consultation-sur-le-vaccin-contre-la-covid-19](https://sickkids.ca/en/care-services/support-services/service-de-consultation-sur-le-vaccin-contre-la-covid-19) ou en composant le [1 888 304-6558](tel:18883046558). Ce service est également offert dans de nombreuses langues, dont l'ukrainien et le russe, à l'aide de l'interprétation par téléphone.
- **La clinique d'information sur la vaccination du Scarborough Health Network (SHN)** offre une consultation téléphonique individuelle avec un médecin qualifié du SHN afin d'obtenir les faits dont vous avez besoin pour prendre une décision éclairée au sujet des vaccins contre la COVID-19. Prenez rendez-vous à l'adresse [www.shn.ca/vaxfacts](https://www.shn.ca/vaxfacts) ou composez le [416 438-2911](tel:4164382911), poste 5738. Les rendez-vous sont offerts 7 jours sur 7, de 9 h à 20 h, dans plus de 200 langues.

## Où recevoir le vaccin contre la COVID-19

Vous pouvez prendre un rendez-vous pour recevoir votre vaccin :

- dans les pharmacies participantes à l'adresse [covid-19.ontario.ca/emplacements-pour-la-vaccination](https://covid-19.ontario.ca/emplacements-pour-la-vaccination);
- par l'intermédiaire du **portail de vaccination contre la COVID-19** à l'adresse [covid-19.ontario.ca/rendezvous-vaccin](https://covid-19.ontario.ca/rendezvous-vaccin);
- en téléphonant à **L'InfoCentre provincial pour la vaccination** au [1 833 943-3900](tel:18339433900) (numéro ATS pour les personnes sourdes, ayant une déficience auditive ou ayant un trouble de la parole : [1 866 797-0007](tel:18667970007));
- dans une clinique mobile de vaccination **GO-VAXX** à l'adresse [ontario.ca/fr/page/horaire-des-autobus-go-vaxx](https://ontario.ca/fr/page/horaire-des-autobus-go-vaxx);

- directement auprès des bureaux de santé publique :
  - certains utilisent leur propre système de réservation;
  - certains offrent des cliniques mobiles de vaccination éphémères ou d'autres cliniques de vaccination sans rendez-vous;
  - trouvez votre bureau de santé publique local ici : [ontario.ca/santepublique](https://ontario.ca/santepublique);
- dans **les cliniques en milieu hospitalier** si elles sont offertes dans votre région. Consultez le site web de votre hôpital local ou de votre bureau de santé publique pour obtenir de plus amples renseignements sur la prise de rendez-vous.

### Si vous avez reçu une ou plusieurs de vos doses du vaccin contre la COVID-19 à l'extérieur de l'Ontario

Si vous avez reçu des doses du vaccin contre la COVID-19 à l'extérieur de la province, veuillez communiquer avec votre bureau de santé publique local pour consigner vos renseignements et recevoir la documentation appropriée : [ontario.ca/santepublique](https://ontario.ca/santepublique)

### Traitements contre la COVID-19

Certains traitements contre la COVID-19 vous sont offerts si vous êtes une personne à risque élevé. Téléphonnez à Santé811 au **811** ou au **1 866 797-0007** (ATS sans frais) pour obtenir de plus amples renseignements sur les traitements antiviraux, l'aide ou l'admissibilité aux options de soins virtuels. Vous pouvez également en savoir plus ici : [covid-19.ontario.ca/fr/traitements-contre-la-covid-19](https://covid-19.ontario.ca/fr/traitements-contre-la-covid-19)

### Soutien en santé mentale

En ce qui concerne tous les programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances pour adultes, **ConnexOntario** offre, gratuitement et en toute confidentialité, des renseignements et un accès à des services de traduction dans 170 langues, y compris l'ukrainien et le russe, aux personnes ayant des problèmes de santé mentale, de dépendance à l'alcool ou à la drogue ou de jeu compulsif.

De nombreux programmes et services communautaires propres à la santé mentale des immigrants et des réfugiés sont offerts, notamment :

- **Le Centre canadien pour les victimes de torture (CCVT)** est un organisme sans but lucratif qui peut aider les réfugiés à s'intégrer à la société canadienne. Le CCVT offre des traitements, des outils et un soutien qui permettent aux réfugiés de guérir d'un traumatisme et de devenir des membres actifs de la communauté.
  - Téléphone : **416 363-1066**
  - Site web : [ccvt.org](https://ccvt.org)
- **Un soutien en cas de détresse et de crise** dans votre région se trouve ici : [dcontario.org](https://dcontario.org)
- Les spécialistes de l'orientation dans le système de santé de **ConnexOntario** reçoivent une formation sur les interventions d'urgence en santé mentale et répondent aux appels, aux courriels ou aux demandes de clavardage en ligne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
  - Site web : [connexontario.ca/fr-ca](https://connexontario.ca/fr-ca) (clavardage web, répertoire des services et courriel direct)
  - Téléphone : **1 866 531-2600**

- Messagerie texte/SMS : CONNEX à [247247](tel:247247)
- Application **ConnexGO**, disponible sur Android (Google Play) ou iOS (App Store).

## Soutien en santé mentale pour les enfants et les jeunes

Si vous avez des préoccupations concernant la santé mentale de vos enfants, veuillez communiquer avec **ConnexOntario**.

**Les centres de santé communautaire** peuvent également vous offrir un soutien en santé mentale à vous-même et à votre famille sans frais en attendant l'entrée en vigueur de la protection du Régime d'assurance-santé de l'Ontario et après l'entrée en vigueur de la protection du Régime. La ligne Info-santé pour les réfugiés peut vous aider à entrer en contact avec les centres de santé communautaire et les fournisseurs de services de santé; veuillez composer le : [1 866 286-4770](tel:18662864770).

Le portail en ligne **Ressources Autour de Moi de Jeunesse, J'écoute** fournit de l'information sur les services de santé mentale, de lutte contre les dépendances et les services connexes financés par le gouvernement pour les enfants et les jeunes dans l'ensemble de la province. Ce service est offert en anglais et en français à l'adresse [jeunessejecoute.ca/ressources-autour-de-moi](https://jeunessejecoute.ca/ressources-autour-de-moi)

## Aide en cas de violence sexuelle et physique

Un soutien est offert en cas de violence sexuelle et physique.

**Assaulted Women's Helpline** (Ligne de soutien pour femmes victimes de violence, pour des services en français).

Obtenez 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 des services de counseling en cas de crise et des services d'aiguillage vers des refuges, des services de conseils juridiques et d'autres services d'aide. Un soutien est offert dans plus de 200 langues différentes, dont l'ukrainien et le russe.

- Dans la RGT (région du grand Toronto) : **416 863-0511**
- À l'extérieur de la RGT : **1 866 863-0511** Ligne de soutien pour femmes victimes de violence : **1 877 336-2433**, ATS : **1 866 860-7082**

Pour en savoir plus sur la Assaulted Women's Helpline, consultez le site suivant : [awhl.org](https://awhl.org)  
Ligne de soutien pour femmes victimes de violence : [femaide.ca](https://femaide.ca)

**Le Centre canadien pour les victimes de torture (CCVT)** est un organisme sans but lucratif qui peut aider les réfugiés à s'intégrer à la société canadienne. Le CCVT offre des traitements, des outils et un soutien qui permettent aux réfugiés de guérir d'un traumatisme et de devenir des membres actifs de la communauté.

- Téléphone : **416 363-1066**
- Site web : [ccvt.org](https://ccvt.org)